



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	7	2

**OBJET : 07-1 - SOUTIEN
ET DYNAMISATION DES ACTIVITES
COMMERCIALES, ARTISANALES, DE
SERVICES ET TOURISTIQUES DE LA
COMMUNE - APPROBATION D'UN
DOCUMENT STRATEGIQUE 'L'ANTIBES
BUSINESS ACT'**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

370843

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 26 DEC. 2013

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 02 JAN. 2014

Pour le Maire,
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 20 décembre 2013

Le vendredi 20 décembre 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/12/2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. André PADOVANI à M. Serge AMAR

Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER

M. Alain BIGNONNEAU à M. Henri CHIALVA

M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY

M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN

M. Bernard MONIER à Mme Khéra BADAOU

M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Agnès GAILLOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION ECONOMIE LOCALE - COMMERCE - DOMAINE PUBLIC

La France compte 3,5 millions d'entreprises, dont 94% ont moins de 10 salariés (Insee 2010). Ces petites et moyennes entreprises (PME) participent activement à la création d'emplois et de richesses sur tout le territoire national, comme sur la Commune.

A cet égard, la Ville d'Antibes Juan-les-Pins mène une politique particulièrement active en matière de soutien et de dynamisation des activités artisanales, commerciales, de services et touristiques, pour renforcer leur développement.

Aujourd'hui, compte tenu d'un contexte global particulièrement difficile pour les acteurs économiques, la Commune affirme sa volonté de s'engager aux côtés des PME au travers d'un document stratégique, l'« Antibes Business Act ».

A l'origine, le « Small Business Act » est une loi votée aux Etats-Unis en 1953 qui vise à favoriser les PME en leur réservant certains marchés publics.

En juin 2008, l'Europe s'est engagée dans cette même voie en adoptant son Small Business Act. Composé de 10 principes, il tend à placer les PME au cœur des préoccupations des Etats membres et incite ces derniers à améliorer leur environnement juridique et administratif, pour leur permettre de libérer pleinement leur potentiel de croissance et de création d'emplois.

Parallèlement, la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis vote ce jeudi 19 décembre le « Sophia Business Act » comportant en particulier des mesures fiscales attractives pour tout le territoire de la CASA.

C'est dans ce même esprit que la Commune a élaboré son Business Act. Ce document comporte trois axes d'intervention constituant autant de leviers permettant de conforter l'activité des PME. Ainsi, la stratégie fixée vise à renforcer la compétitivité du territoire antibois, à dynamiser les entreprises et à innover pour répondre aux nouveaux besoins de la clientèle.

Concernant la compétitivité du territoire, l'Antibes Business Act repose sur quatre actions :

- suivre l'évolution du tissu économique local grâce à son observatoire du commerce de proximité ;
- réguler les activités marchandes grâce un périmètre de sauvegarde de l'artisanat et du commerce de proximité permettant d'exercer un droit de préemption ;
- dynamiser le commerce local avec la mise en œuvre de plans FISAC ;
- renforcer le partenariat avec les compagnies consulaires et les unions commerciales avec le projet de création d'une Maison du Commerce.

Concernant le soutien et la dynamisation des entreprises, la Commune a décidé de :

- encourager l'accès aux marchés publics des PME, notamment en prenant en compte des critères comme l'innovation, le développement durable ou en veillant scrupuleusement au respect d'une concurrence loyale, grâce à une stricte application du Droit du Travail ;
- simplifier les formalités administratives en matière de marchés publics, d'urbanisme, de domaine public et de publicité extérieure ;
- donner de la visibilité aux chefs d'entreprises en maintenant une fiscalité basse.

Concernant la satisfaction des nouveaux besoins de la clientèle, la Ville d'Antibes s'associe aux unions commerciales pour :

- conforter l'usage des technologies de l'information et de la communication, en créant de nouveaux outils comme une application smartphone et une version mobile du site portail des commerçants ;

07-1 - SOUTIEN ET DYNAMISATION DES ACTIVITES COMMERCIALES, ARTISANALES, DE SERVICES ET
TOURISTIQUES DE LA COMMUNE - APPROBATION D'UN DOCUMENT STRATEGIQUE 'L'ANTIBES BUSINESS ACT'

Commission(s) : COMMISSION ECONOMIE LOCALE - COMMERCE - DOMAINE PUBLIC

- développer de nouveaux services à la clientèle en proposant une carte de fidélité permettant de payer son stationnement.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. PIEL),

- **APPROUVE** la stratégie contenue dans l'Antibes Business Act pour l'ensemble des domaines concernés.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.07-1 - SOUTIEN ET DYNAMISATION DES ACTIVITES COMMERCIALES, ARTISANALES, DE SERVICES ET TOURISTIQUES DE LA COMMUNE - APPROBATION D'UN DOCUMENT STRATEGIQUE 'L'ANTIBES BUSINESS ACT' -

Date de transmission de l'acte : 02/01/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 02/01/2014

Numéro de l'acte : DCM3708-13 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20131220-DCM3708-13-DE

Date de décision : 20/12/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes